

**Actes du Cipam 10 (Cipam &Cos)**  
**Les plantes médicinales et l'herboristerie :**  
**à la croisée de savoirs ancestraux et d'enjeux d'avenir**

Joël Labbé<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> *Sénateur du Morbihan, Rapporteur de la mission d'information sur « le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales, des filières et métiers d'avenir », Sénat, 15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06, France*

\* Auteur correspondant : [j.labbe@senat.fr](mailto:j.labbe@senat.fr)

### **Résumé**

La mission d'information sur « le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales, des filières et des métiers d'avenir » a été constituée en avril 2018 à l'initiative du groupe du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE) du Sénat, à la demande du sénateur Joël Labbé. Présidée par Corinne Imbert, sénatrice de la Charente-Maritime, et constituée de 27 membres issus des différents groupes politiques, cette mission a procédé, en six mois de travaux, à de nombreuses auditions, tables rondes, visio-conférences et deux déplacements en région, qui lui ont permis d'entendre une centaine d'acteurs (producteurs, cueilleurs, herboristes, pharmaciens, médecins, universitaires, chercheurs, entreprises industrielles ou artisanales de transformation...). Ces travaux ont nourri 39 propositions visant à accompagner l'essor d'une filière porteuse. Le rapport a été présenté le 26 septembre 2018 et voté à l'unanimité.

Mots-clés : Herboristerie, plantes médicinales, filière, acteurs, métiers

### **Abstract**

This article presents the work of the Information Mission of the French Senate on herbalism and medicinal plants. This mission was created in April 2018 for six months, following the request of Joël Labbé and its political group. It was conducted by its president, Senator Corinne Imbert, and its rapporteur, Senator Joël Labbé. The mission auditioned over a hundred actors of the medicinal plants sector (farmers, herbalists, pharmacists, doctors, unions, administrations, industrial or artisanal companies, researchers, schools and universities...). The mission's members also went twice on the field to meet local actors. Based on these auditions, the mission proposed 39 recommendations, to promote the development of medicinal plants and herbalism, and create an appropriate regulatory framework for the sector. This report was voted unanimously and presented on September 26 of 2018. It has a specific focus on overseas territories, where the traditional practices, and the large biodiversity give this sector important potentialities.

## Introduction

Les travaux de la mission d'information ont révélé l'incroyable richesse comme la complexité et la sensibilité du sujet, autant qu'ils ont mis en évidence la nécessité qu'il y avait de procéder à une mise à plat large, ouverte, sans a priori.

Les plantes médicinales renvoient, dans notre imaginaire collectif, à des traditions de soins populaires, fondées sur des usages parfois millénaires. Elles sont aussi aux fondements de la médecine et de la pharmacie modernes et nourrissent encore des avancées scientifiques.

Un temps oubliés voire relégués au rang de « remèdes de grands-mères », puis réhabilités par des pionniers dans les années 1970, les soins par les plantes font l'objet d'un regain d'intérêt : les nombreux articles, blogs, sites internet sur leurs produits dérivés (tisanes, huiles essentielles, compléments alimentaires, phytothérapie, cosmétique naturelle) laissent à penser que les plantes seraient devenues « tendance ».

Plus profondément, cette question parle à la société contemporaine en ce qu'elle touche à de nombreux enjeux, liés à la manière d'aborder notre santé, à notre rapport à l'environnement ; elle traduit une quête de naturalité, mais aussi l'attachement à notre patrimoine végétal et la conscience de sa fragilité.

En effet, si l'herboristerie renvoie, au sens strict, au commerce des plantes médicinales, pour un usage traditionnel, c'est toute une chaîne d'acteurs - producteurs, cueilleurs, négociants, artisans, industriels, herboristes, professionnels de santé, chercheurs, formateurs, etc. - qui est aujourd'hui impliquée dans la valorisation de la ressource végétale et de ses principes actifs, revisitée par la science et des procédés modernes et tournée, de plus en plus, vers de nouveaux usages.

La production des plantes est modeste mais intrinsèquement liée à l'identité de nos territoires. Dynamique, elle est un levier important de développement local et participe de la revitalisation de certaines zones rurales.

Dans ce cadre, la mission d'information a souhaité porter une attention particulière aux outre-mer dont elle a auditionné plusieurs acteurs : véritables « réservoirs » de la biodiversité végétale, riches de traditions populaires, ces régions incarnent tout le potentiel de cette filière d'avenir pour nos territoires.

Cela suppose notamment de reconnaître, à leur juste place, l'importance de cette filière et les acteurs qui l'incarnent.

Parmi la diversité des enjeux posés, des attentes s'expriment, en particulier, pour faire renaître un métier d'herboriste qui a toujours existé dans les faits et a bénéficié d'un statut temporaire en France de 1803 à 1941, mais qui s'exerce aujourd'hui dans un cadre contraint. Plusieurs initiatives parlementaires ont tenté depuis, en se heurtant aux refus des gouvernements successifs, de restaurer cette profession.

Cette question n'est pas un combat d'arrière-garde. Elle renvoie à la manière dont nous pouvons prendre en compte des attentes exprimées par un nombre croissant de nos concitoyens qui, par méfiance ou par choix, privilégient des soins perçus comme plus naturels, pour les petits maux du quotidien ou tout simplement pour prendre en main leur santé entendue, suivant la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

Comment répondre aux attentes des consommateurs en matière de conseil et d'information alors que souvent d'autres professionnels que les médecins ou pharmaciens se sont emparés de ce savoir sur les plantes ?

Par-delà les divergences qui ont pu s'exprimer sur cette question, la mission d'information s'est attachée à poser sereinement le débat, dans une approche globale de l'ensemble des métiers - puisqu'ils sont aujourd'hui divers - liés à l'herboristerie.

L'herboristerie d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier. Quelle réalité recouvre-t-elle ? Comment soutenir, en amont, une production agricole française de qualité et écoresponsable ? Comment valoriser des usages traditionnels des plantes tout en favorisant la recherche et l'innovation ? Comment concilier une approche souvent fondée sur des savoirs empiriques et les exigences de sécurité que nos concitoyens sont en droit d'attendre quand il est question d'un sujet aussi fondamental que leur santé ?

Telles sont quelques-unes des questions auxquelles ce rapport s'est attaché à répondre.

## **Méthodologie**

La mission d'information a rencontré, au fil de ses auditions et déplacements, des acteurs engagés, passionnés. Elle s'est intéressée à l'ensemble de la filière : la production des plantes médicinales, leur cueillette, leur transformation, leurs réseaux de distribution, le cadre réglementaire et les contrôles encadrant ces différentes étapes.

Une place particulière a été consacrée pour les Outre-mer, avec les auditions des acteurs suivants :

### Auditions plénières :

- Henry Joseph, pharmacien et pharmacogyste, co-fondateur du laboratoire Phytobôkaz, membre de l'Aplamedarom.
- Claude Marodon, pharmacien, président de l'Aplamedom.
- Soumaila Moeva, administrateur des Jeunes Agriculteurs, producteur d'ylang-ylang, Mayotte.
- Isabelle Robard, docteur en droit, avocate en droit de la santé, qui a présenté la problématique d'intégration des plantes des Outre-mer à la pharmacopée.

### Auditions rapporteur :

#### Martinique / Guadeloupe

- Emmanuel Nossin, pharmacien et ethnopharmacologue.
- Katia Rochefort, directrice du PArM (Pôle Agroalimentaire de la région Martinique).
- Hervé Damico, co-fondateur de l'association Les jardins partagés de l'anse Gaïac, producteur de plantes médicinales.
- Séverine Asensio-Joséphine, co-fondatrice de l'Herboristerie Créole, entreprise de production et transformation de plantes médicinales.

#### Guyane

- Marc Moges, président de l'association La vi di nou gagnan, spécialiste des plantes médicinales en Guyane.

#### Problématique du paludisme

- Lucile Cornet-Vernet, fondatrice de La Maison de l'Artemisia

Le temps très court consacré aux auditions (trois mois seulement) n'a pas permis d'auditionner tous les territoires.

## Résultats et Discussions

Ces travaux ont nourri 39 propositions visant à accompagner l'essor d'une filière porteuse, classés ci-dessous par grandes thématiques

- Valoriser les aspects patrimoniaux liés aux plantes médicinales

La mission a fait le constat de la richesse que constituent les plantes médicinales, qui sont historiquement à la base du soin, et la source de 70 % de la pharmacopée moderne. Les savoirs traditionnels qui y sont associés sont à la fois un véritable patrimoine vivant, et une source d'innovation. Elle a aussi noté le formidable patrimoine présent dans les Outre-mer, qui rassemblent 80 % de la biodiversité française et où la culture du soin par les plantes est très riche et bénéficie d'un fort ancrage culturel.

### Recommandations :

- Porter, avec d'autres pays, une démarche en vue de l'inscription des connaissances et savoir-faire liés à la culture et à l'usage traditionnel des plantes médicinales sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco.
  - Soutenir les formations et la recherche en ethnomédecine et ethnopharmacologie, notamment dans les facultés ultramarines compte tenu de la richesse des traditions locales, et de leur potentiel pour l'innovation et la santé.
  - Soutenir les initiatives comme le réseau TRAMIL ou le CIPAM&Cos.
  - Créer des jardins botaniques dans les écoles.
- Accompagner le développement de la filière, poursuivre sa structuration, et adapter les soutiens publics à ses spécificités

La filière PPAM française est une filière à fort potentiel, avec une augmentation des surfaces cultivées, une dynamique d'installation, un marché porteur lié à une demande sociétale sur les plantes médicinales et les soins naturels. Cependant ce secteur subit une forte concurrence internationale : environ 80 % des plantes consommées en France sont issues d'importation.

### Recommandations :

- Développer des formations agricoles spécialisées, encore insuffisantes.
- Accompagner la structuration en interprofession, ouverte à l'ensemble des acteurs.
- Favoriser les échanges et mutualisations entre producteurs.
- Reconnaître la « filière PPAM » comme une filière à part entière dans les règlements européens.
- Adapter les critères de la dotation Jeunes Agriculteurs aux réalités économiques de la filière PPAM.
- Consolider les aides à l'investissement en faveur des producteurs de PPAM, en veillant à ce qu'elles soient accessibles à tous et orientées vers des objectifs de durabilité.

- Promouvoir une filière française d'excellence au service du développement durable des territoires et de la biodiversité

Elle parvient d'ores et déjà à atteindre un haut niveau de qualité et d'exigence environnementale avec 13,4 % des surfaces cultivées en bio (25 % pour les seules plantes aromatiques et médicinales, hors pavot œillette).

#### Recommandations :

- Fixer un objectif de 50 % des surfaces cultivées en agriculture biologique à l'horizon 2025.
  - Renforcer les aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique dans le cadre de la prochaine Politique Agricole Commune.
  - Valoriser les externalités positives de la filière PPAM par la mise en place de paiements pour services environnementaux.
  - Créer un label « Plantes de France » pour valoriser la production française sur des critères de qualité face à la concurrence internationale.
  - Interdire l'importation de plantes traitées avec des pesticides non autorisés sur le territoire national.
  - Accompagner les initiatives des acteurs en faveur d'une cueillette durable, via la mise en place d'un observatoire de la cueillette, le développement de formations et la structuration du métier de cueilleur.
  - Renforcer la recherche agronomique pour une durabilité de la filière :
    - anticiper les effets du changement climatique sur la filière (sécheresse, maladies),
    - participer à la réduction de la dépendance de l'agriculture à l'égard des produits phytosanitaires.
- 
- Accompagner le développement de la filière en Outre-mer, mieux reconnaître et valoriser la richesse végétale des Outre-mer

La mission a fait le constat de la richesse végétale des Outre-mer, encore insuffisamment prise en compte, ce qui s'explique notamment par leur histoire. Elle a rappelé le constat d'Henry Joseph lors de son audition : « *L'usage des plantes médicinales a toujours été entaché d'interdiction notamment par les colons, qui avaient peur que les esclaves ne les empoisonnent par les plantes.* »

La mission a reconnu le travail de longue haleine des acteurs des Outre-mer sur le sujet, qui a permis d'aboutir notamment :

- à l'intégration d'une référence aux plantes ultramarines dans le code de la santé publique, en 2009,
- à l'intégration, en 2013, de 46 plantes de la Martinique, de la Guadeloupe et de La Réunion à la pharmacopée française.

Cette avancée est importante mais ne reflète pas l'étendue de la richesse végétale ultramarine et son potentiel d'innovation, comme l'ont souligné les différentes auditions.

## Recommandations

- Poursuivre l'intégration des plantes ultramarines à la pharmacopée française pour promouvoir leur valorisation.
- Veiller, en lien avec les acteurs, à la bonne intégration des plantes ultramarines à la liste des plantes employées dans les compléments alimentaires dans le cadre d'un travail sur l'harmonisation de la réglementation européenne.

La mission a insisté pour que les Outre-mer ne soient pas considérés comme de simples « gardiens de la biodiversité » mais comme de véritables acteurs de sa valorisation.

Elle s'est notamment appuyée sur le rapport « De l'agroécologie à la bioéconomie » de MM. Bastie et Grammont sur les agricultures ultramarines pour effectuer ses recommandations, et notamment sur les concepts d'agriculture de petite échelle bioéconomique et agroécologique, et de petite agriculture familiale.

Si les démarches agroécologiques sont à soutenir pour l'ensemble de la filière PPAM, elles sont particulièrement pertinentes pour les Outre-mer où les questions de résilience sont posées de manière spécifique : par exemple, en Guadeloupe, 80 % de l'alimentation et 100 % des médicaments sont importés de l'hexagone.

## Recommandations

- Faire des territoires ultramarins un laboratoire pour le développement des bonnes pratiques agroécologiques et de la permaculture, en favorisant la diffusion des savoir-faire.
- Élaborer, en concertation avec les acteurs de chaque territoire, une stratégie de développement de la filière PPAM dans les Outre-mer.

La mission a souligné l'importance de la cohérence de ces objectifs avec la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya.

- Réinterroger un cadre réglementaire complexe et contraignant : des évolutions nécessaires pour lever les insécurités et favoriser l'innovation

Une même plante médicinale peut relever, pour sa commercialisation, de différentes catégories de produits (médicament, produit alimentaire, cosmétique) avec des statuts, des normes et des contrôles distincts. Les plantes sont pourtant par nature multi-usages. Ce cadre représente un « casse-tête » pour les producteurs pratiquant la vente directe. De plus, il ne permet pas de bien informer le consommateur, notamment sur les risques liés à l'utilisation des produits comme les huiles essentielles.

## Recommandations :

- Adopter une réglementation propre aux huiles essentielles.
- Faciliter l'activité de vente directe des producteurs par :
  - l'adaptation des réglementations en matière cosmétique au caractère artisanal de l'activité, dans le cadre de bonnes pratiques de préparation,

- l'engagement dans une réflexion sur la définition d'un statut unique aux productions artisanales à base de plantes.

Il faudra être vigilant à prendre en compte le contexte des Outre-mer, où les pratiques locales de vente directe sont diverses.

Depuis la suppression du métier d'herboriste en 1941, la vente des plantes médicinales dans un but thérapeutique relève des seuls pharmaciens, sauf pour 148 plantes qui bénéficient d'une dérogation du fait de leur usage alimentaire. Pour autant, de nombreux produits à base de plantes sont vendus hors des officines. L'information qui peut alors être apportée au consommateur est très limitée.

#### Recommandations :

- Réexaminer la liste des 148 plantes médicinales « libérées » du monopole pharmaceutique, pour y intégrer des plantes ne présentant pas de risque d'emploi.
  - Intégrer les plantes des Outre-mer à la liste des plantes « libérées » ; la connaissance de ces plantes est bien documentée, grâce au formidable travail accompli notamment par le réseau Tramil dans la zone Caraïbes.
  - Étudier la possibilité de compléter la liste avec leurs usages traditionnels reconnus et validés concernant « les petits maux du quotidien ».
  - Accompagner l'établissement, au niveau européen, d'un cadre d'évaluation graduée des allégations de santé concernant les plantes utilisées comme denrées ou compléments alimentaires, fondé sur la reconnaissance de leur usage traditionnel tout en intégrant les avancées des connaissances scientifiques.
  - Lever des obstacles réglementaires pesant sur le développement des médicaments et soins vétérinaires à base de plantes médicinales.
  - Lever des obstacles réglementaires à l'établissement d'une filière française de production de chanvre à usage thérapeutique (indépendamment du débat sur la réglementation de l'usage thérapeutique du cannabis).
- Réhabiliter la santé par les plantes et intégrer les plantes médicinales à leur juste place au sein du système de santé

L'appétence de nos concitoyens pour les soins à base de plantes ne trouve pas toujours l'écho suffisant chez les professionnels de santé. Les plantes ont pourtant un réel potentiel en santé animale comme en santé humaine.

#### Recommandations :

- Consolider les formations existantes, en les déclinant pour les professionnels des Outre-mer sur la pharmacopée locale.
- Sensibiliser les médecins à l'intérêt du recours complémentaire aux plantes et aux risques liés à leur emploi.

- Soutenir la recherche pour revisiter les usages traditionnels des plantes par les avancées de la science. Les programmes existant en Outre-mer ont été cités en exemple, mais le manque de financement dont ils souffrent a été pointé.
  - Créer un institut de recherche spécialisé en phyto-aromathérapie.
  - Renforcer la formation des vétérinaires et des éleveurs sur les soins à base de plante.
- 
- Poursuivre les réflexions sur les conditions d'exercice des métiers d'herboristes

Il n'existe aujourd'hui pas « un » mais « des » métiers d'herboristes : des pharmaciens spécialisés, des herboristes de comptoir en boutiques spécialisées, des paysans-herboristes : producteurs-cueilleurs, gardiens de savoir-faire traditionnels, assurant la vente directe de leurs plantes simples ou transformées, des traditions locales dans les Outre-mer.

Depuis 1941, les herboristes ne sont plus reconnus, et continuent à exister à la frontière de la légalité.

#### Recommandations :

Sur ce sujet sensible, la mission a proposé la poursuite de la concertation avec l'ensemble des acteurs pour envisager les conditions d'une reconnaissance éventuelle des métiers d'herboristes, les contours des formations adaptées et les évolutions législatives correspondantes.

#### **Conclusions**

Suite à la publication du rapport de la mission, le sénateur Joël Labbé a constitué un groupe de travail au Sénat réunissant des sénatrices et sénateurs intéressé.e.s et motivé.e.s pour assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de la mission.

L'objectif en est de poursuivre la concertation avec les acteurs, de structurer des groupes de travail sur différentes thématiques (filières, reconnaissance auprès de l'UNESCO, herboristerie, spécificités liées aux Outre-mer, place des plantes dans le système de santé, notamment via la recherche et la formation), et enfin, de rédiger une proposition de loi sur l'herboristerie.

#### **Références bibliographiques**

Imbert C., Labbé J., 2018, Rapport d'Information n° 727 fait au nom de la Mission d'Information sur le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales, des filières et métiers d'avenir, Sénat, France.